

CR réunion § PV des délibérations
Conseil Municipal de la Commune de Quins

Séance du 06 juillet 2026

L'an deux mille vingt et six, et le six juillet s'est réuni au lieu habituel de ses séances à 20 heures 30, le conseil municipal de Quins, sous la présidence de M. Damien RIGAL

Membres

15

Présents

15

Votants

15

Étaient présents : CHINCHOLLE Philippe, CHAZAL Emilie, MURE D'ALEXIS Jean-Jacques, RIGAL Damien, SALVAT Amélie, SOLER Françoise, VERGNES Frédéric, Pierre FALISSE, Katia GINESTET, Rémi MASSARDIER, Guylaine CAILHOL, William BAUGUIL, Elisa DOUMAYZEL, Pascal RICARD, Nathalie CLUZEL

Mme DOUMAYZEL Elisa a été désignée comme secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Présentation des candidatures de Mme Cécile PLANES et M. Jordy DELCASSO pour la reprise du restaurant communal.
- Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2026.
- Mise en location du logement communal de type T5.
- Travaux de rénovation de l'école communale.
- Révision des tarifs de la restauration scolaire.
- Attribution du marché public relatif à la fourniture et à la livraison des repas de la cantine
- Acquisition du bus scolaire et présentation des circuits de ramassage scolaire.
- Présentation de la taxe d'habitation sur les logements vacants.
- Projet social du Pays Ségali : désignation de deux représentants (un titulaire et un suppléant)
- Désignation des représentants des commissions intercommunales
- Application panneau Pocket
- Recrutement des emplois saisonniers d'été.
- Organisation de la plantation du Mai.
- Questions diverses.

PV DELIBERATION de la séance du 06 juillet 2026

DEL 010726

Résiliation du bail commercial et du prêt de la licence IV du restaurant « Le Quinois »

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est propriétaire du fonds de commerce du restaurant « Le Quinois », acquis aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 juillet 2019.

Ce fonds de commerce comprend notamment :

- L'enseigne ;
- le droit au bail ;
- la licence de débit de boissons de quatrième catégorie (licence IV) ;
- le mobilier et le matériel nécessaires à l'exploitation du fonds.

La commune est également propriétaire de l'immeuble dans lequel est exploité le restaurant.

Par bail commercial, comprenant le prêt à usage de la licence IV, prenant effet le 1er novembre 2023, la commune a confié l'exploitation du fonds de commerce à la société NLH Restauration.

Par courrier reçu en mairie, la société NLH Restauration a informé la commune de sa volonté de mettre fin au bail commercial ainsi qu'à la convention de prêt de la licence IV.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de cette demande et de fixer la date de résiliation du bail commercial et de la convention de prêt de la licence IV au 20 juillet 2026, date correspondant à la cessation effective de l'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE :

- d'approuver la résiliation du bail commercial conclu avec la société NLH Restauration pour l'exploitation du fonds de commerce du restaurant « Le Quinois » à compter du 20 juillet 2026
- d'approuver la résiliation, à cette même date, de la convention de prêt de la licence IV consentie à la société NLH Restauration ;
- de constater qu'à compter du 20 juillet 2026, la jouissance des locaux, du fonds de commerce, de la licence IV, du mobilier et du matériel reviendra intégralement à la commune
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment le procès-verbal de restitution des locaux, du matériel et des éléments composant le fonds de commerce.

DEL 020726

Choix du repreneur du fonds de commerce du restaurant « Le Quinois »

Vu la délibération n°010726 en date du 06 juillet portant sur la résiliation du bail commercial conclu avec la société NLH Restauration,

Le Conseil municipal a procédé à l'examen des candidatures reçues en vue de la reprise de l'exploitation du restaurant communal « Le Quinois ».

Après présentation des différents dossiers, le Conseil municipal a entendu M. Jordy DELCASSO et Mme Cécile PLANES, venus exposer leur projet de reprise.

Les élus ont souligné la qualité de leur candidature, caractérisée par un parcours professionnel solide, une réflexion approfondie sur le projet d'exploitation et une connaissance du territoire. Les candidats envisagent une ouverture du restaurant au public au cours du mois de décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la candidature de M. Jordy DELCASSO et Mme Cécile PLANES en vue de la reprise de l'exploitation du fonds de commerce du restaurant communal « Le Quinois » ;
- décide d'engager les démarches nécessaires à la rédaction du futur bail commercial ainsi que de la convention de prêt à usage de la licence IV, lesquels feront l'objet d'une délibération distincte.
- autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte, document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Actualisation du plan de financement de l'opération de rénovation de l'école communale et sollicitation des subventions

Vu la délibération n°071125 en date du 10 novembre 2025 approuvant le plan de financement prévisionnel relatif au projet de rénovation de l'école communale et autorisant le dépôt des demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers.

Ce plan de financement avait été établi sur la base d'une estimation prévisionnelle du coût des travaux.

À l'issue de la procédure de consultation des entreprises et de l'analyse des offres, le montant de l'opération a été réévalué afin de tenir compte des coûts réels issus du marché soit 259 481.88 €.

Il convient, par conséquent, d'actualiser le plan de financement de l'opération afin qu'il reflète le coût définitif prévisionnel du projet et de solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs.

Monsieur le Maire annonce que l'Etat financera de projet au titre de la DETR à hauteur de 40 % du montant total des travaux. Le nouveau plan de financement est présenté comme suit :

	H.T.
NATURE DES DÉPENSES	
foncier	0.00 €
maîtrise d'œuvre	22 950.00 €
études	6 980.00 €
travaux	224 937.47 €
Aléa	4 614.41 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	259 481.88 €

	H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL				
AIDES PUBLIQUES DE L'ÉTAT				
DETR demandée	103 792.75 €	40.00 %		
DSIL demandée	0.00 €	0.00 %		
Fonds vert	0.00 €	0.00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)				
Conseil départemental	51 896.38 €	20.00 %		
Conseil régional	51 896.38 €	20.00 %		
Autre collectivité :MSA	0.00 €	0.00 %		

Sous-total aides publiques	207 585.50 €	80.00 %
-----------------------------------	---------------------	----------------

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.
Fonds propres	51 896.38 €
Emprunt	0.00 €
Crédit bail ou autres	0.00 €
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0.00 €
Total autofinancement	51 896.38 €

20.00 %

Total Financement H.T.	259 481.88 €
-------------------------------	---------------------

Après en avoir délibéré le Conseil municipal de Quins décide à l'unanimité

- ✓ D'approuver le projet et de valider le plan de financement présent ci-dessus
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des cofinanceurs
- ✓ Autorise Monsieur le maire à signer tous documents en lien avec cette délibération.

DEL 040726

Attribution du marché public de préparation et de livraison de repas en liaison froide pour l'école de Salan-Quins

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché public relatif à la préparation et à la livraison en liaison froide des repas destinés au restaurant scolaire de l'école de Salan-Quins a été lancé selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

L'avis de consultation a été publié le 5 juin 2026, avec une date limite de remise des offres fixée au 30 juin 2026 à 17 h 00.

Le marché est conclu pour une durée ferme d'un an à compter du 1er septembre 2026. Il pourra être reconduit deux fois pour une période d'un an, sans que sa durée totale n'excède trois ans.

La consultation comportait un lot unique. Deux offres ont été reçues.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- Valeur technique : **60 points** ;
- Prix des prestations : **40 points**.

À l'issue de l'analyse des offres, les résultats sont les suivants :

Candidat	Note /100
Nos Invités	91,81
Ansamble	91,00

Le rapport d'analyse des offres est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE

- approuve le rapport d'analyse des offres ;
- attribue le marché de préparation et de livraison en liaison froide des repas de l'école de Salan-Quins à la société Nos Invités
- autorise Monsieur le Maire à notifier le rejet de son offre à la société Ansamble ;
- dit que la notification du marché au titulaire interviendra à l'issue du délai de suspension de 11 jours prévu par la réglementation applicable ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

DEL 050726

Modification du prix du repas de la cantine

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 juin 2025 fixant le prix du repas de cantine à 3.75 €,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 octobre 2023 mettant en place la facturation des activités périscolaires,

Afin d'anticiper l'augmentation du prix du repas facturé par le traiteur à la rentrée prochaine, Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix de repas de la cantine de 10 centimes soit 3.85€ le repas.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents ou représentés

DECIDE à l'unanimité

- De fixer le prix du repas de cantine à 3.85 € à partir du 01 septembre 2026.

DEL 060726

Désignation des représentants de la commune au sein du Projet Social de Territoire du Pays Ségali

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Projet Social de Territoire du Pays Ségali, élaboré autour de quatre axes stratégiques :

- le développement de l'attractivité des métiers et de l'expertise des professionnels des services aux familles et à la vie sociale ;
- l'adaptation des réponses et des services aux besoins spécifiques des publics, en particulier des familles et des personnes âgées ;
- le soutien à l'épanouissement et au développement des enfants et des jeunes sur le territoire
- la garantie d'un accès équitable de tous aux droits, aux services et à une vie sociale de qualité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, chaque commune est invitée à désigner deux représentants, un titulaire et un suppléant. Chaque représentant doit également indiquer un axe de travail prioritaire ainsi qu'un second choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de désigner **Mme Katia Ginestet** en qualité de représentante titulaire ;
- de désigner **Mme Nathalie Cluzel** en qualité de représentante suppléante.

Les représentantes retenues se positionnent sur les axes suivants :

- **Choix n° 1** : Soutien à l'épanouissement et au développement des enfants et des jeunes sur le territoire ;
- **Choix n° 2** : Développement de l'attractivité des métiers et de l'expertise des professionnels des services aux familles et à la vie sociale.

DEL 070726

Désignation des représentants de la commune au sein des commissions intercommunales du Pays Ségali

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des commissions communautaires au pays ségali.

Il précise que le Maire est membre de droit de l'ensemble des commissions. Il est proposé de désigner, pour chaque commission, un conseiller municipal référent. En cas d'empêchement du Maire ou du conseiller désigné, un suppléant non nominativement désigné pourra être sollicité afin d'assurer la représentation de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de désigner les représentants suivants :

Commission	Conseiller municipal désigné
Économie et attractivité	Mme Émilie CHAZAL
Sociale	Mme Katia GINESTET
Voirie – Mobilité	M. Pascal RICARD
Bâtiments – Assainissement	M. Pierre FALISSE
Déchets	M. Philippe CHINCHOLLE
Finances	Mme Amélie SALVAT

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Compte rendu de la séance du 06 juillet

1. Présentation des circuits de transport scolaire

Monsieur le Maire présente l'organisation du service de transport scolaire pour l'année à venir.

Le service assure le transport de 37 élèves au moyen de quatre circuits, dont trois sont gérés par la commune :

- un circuit sous-traité à Solange Lauriol, desservant l'école de Salan ainsi que le collège de Naucelle ;
- un circuit assuré en régie par Dominique Maignant, desservant uniquement l'école de Salan avec une seconde rotation ;
- un circuit sous-traité à Ségala Cars, réalisé avec un bus de 22 places pour les élèves du collège Jean-Boudou de Naucelle.

Monsieur le Maire rappelle également qu'un quatrième circuit, desservant le secteur de La Mothe, est organisé directement par la Région.

Il est rappelé que le transport scolaire est gratuit pour les familles, sous réserve que la carte de transport soit commandée avant le 31 juillet.

Monsieur le Maire informe ensuite les élus que le bon de commande du bus électrique Ford a été signé à l'issue d'une consultation de plusieurs concessionnaires.

Le projet d'installation de la borne de recharge a été étudié avec Xavier Veyrac, électricien. Celle-ci sera implantée sous le préau situé à proximité de la mairie. Le véhicule sera principalement rechargé en journée afin de profiter de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques. Cette solution doit permettre de réduire le coût de fonctionnement du service, qui représente une dépense importante pour le budget communal.

2. Présentation de la taxe sur les logements vacants

Monsieur le Maire présente aux élus le dispositif relatif à la taxe sur les logements vacants.

Cette taxe constitue un levier visant à inciter les propriétaires à remettre leurs logements sur le marché, que ce soit par la location ou par la vente. Elle contribue ainsi à lutter contre la vacance des logements, à prévenir la dégradation et les risques liés à l'habitat, tout en favorisant la revitalisation et le dynamisme de la commune.

Cette présentation a uniquement pour objet d'informer le conseil municipal. Aucune décision n'est prise à ce stade, le sujet restant en cours de réflexion.

3. Emplois saisonniers

Deux étudiants, Quentin Mouret et Lucien Ronse, ont été recrutés pour les mois de juillet et août.

Ils assisteront Vincent Gaffard dans les travaux d'entretien de la commune ainsi que pour le rangement de l'école en préparation des travaux de rénovation.

4. Organisation de la Plantation du Mai

Un point d'avancement est présenté concernant l'organisation de la Plantation du Mai prévue le 29 août.

Les supports de communication sont en cours de réalisation (banderoles, gobelets, chaussette mange debout etc.).

Le mât, le coq ainsi que la remorque ont été peints le dimanche 5 juillet. Une nouvelle rencontre est fixée au 14 juillet afin de renforcer l'armature de la remorque.

Les panneaux « Honneur à notre élu », réalisés par M. Tassano, devront être validés par les élus. Un prototype servira de modèle avant leur fabrication définitive.

Les décorations du char seront installées la veille de la manifestation.

Concernant la tenue des élus, il est proposé de porter un tee-shirt blanc avec bas de couleur foncée. La possibilité d'un foulard est étudiée par Amélie Salvat.

Il est également proposé qu'une Dauphine, conduite par Jérôme Auriol, ouvre le défilé, tandis qu'une Jeep de Pierre Falisse assurerait la fonction de véhicule de fermeture.

À ce jour, une dizaine de chars sont annoncés :

- Les Hauts de Quins ;
- le Comité des fêtes de Quins ;
- La Porcherie (musique) ;
- La Couliche ;
- Démiès et Lizarnie (à confirmer) ;
- la chasse de Jalenques ;
- le char piscine à Lugan (à confirmer) ;
- le char transportant le mât ;

- le char des élus.

La proposition consistant à utiliser une bétailière pour le transport des enfants est écartée, compte tenu des responsabilités importantes qu'elle ferait peser sur la commune en cas d'accident. Il est préférable que chaque enfant soit transporté sous la responsabilité de ses parents.

Le parcours devra être minuté et adapté au déplacement des remorques, en privilégiant des routes peu sinueuses. Il sera soumis à Lilian VEYRAC, qui conduira le mât, pour validation.

Afin de garantir le respect du planning, une personne sera chargée de coordonner le convoi au moyen d'un klaxon et d'un mégaphone.

Enfin, un rendez-vous est fixé au 14 août pour la confection des gâteaux à la broche.

5. Mise en place de PanneauPocket

La commune a mis en service l'application PanneauPocket, destinée à informer rapidement la population des actualités, événements et informations municipales. Ce dossier est suivi par Émilie Chazal. Des flyers explicatifs seront distribués aux habitants.

6. Développement du marché de producteurs de Salan

Une nouvelle demande d'installation a été reçue de la part d'une productrice de porc élevé en plein air, Marine DERONNE de Moyrazès.

Afin d'encadrer le fonctionnement du marché, un règlement intérieur ainsi qu'une convention ont été mis en place et signés par l'ensemble des producteurs.

7. Commission communale des impôts directs

À la suite de la liste de 24 contribuables proposée par la commune lors de la précédente séance, la Direction générale des Finances publiques a procédé à la désignation des membres de la Commission communale des impôts directs.

La commission est désormais composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, désignés pour la durée du mandat municipal.

Date à retenir :

Commission communication le mercredi 15 juillet à 20h30

Réunion publique de Salan le vendredi 18 septembre à 20h à la salle des fêtes de Salan (à confirmer)

Prochain conseil municipal le lundi 14 septembre à 20h30

La séance est levée à 23h45 après épuisement de l'ordre du jour.



Le Maire,